Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Re-evaluation Note

REV2001-05

Update on the Re-evaluation of the Organophosphate Pesticides

(publié aussi en français)

December 7, 2001

This document is published by the Submission Coordination and Documentation Division, Pest Management Regulatory Agency. For further information, please contact:

Publications Coordinator
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2720 Riverside Drive
A.L. 6605C
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Internet: pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Information Service:
1-800-267-6315 or (613) 736-3799
Facsimile: (613) 736-3798

Health Canada Santé Canada

Canada

ISBN: 0-662-31417-4
Catalogue number: H113-5/2001-5E

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada 2001

All rights reserved. No part of this information (publication or product) may be reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical photocopying, recording or otherwise, or stored in a retrieval system, without prior written permission of the Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

The purpose of this Regulatory Note is to advise registrants, pesticide regulatory officials and the Canadian public of the status of the re-evaluation of organophosphate (OP) pesticides in Canada and the United States, and of the ongoing efforts to harmonize the pesticide regulatory systems.

The United States (U.S.) Environmental Protection Agency (EPA) released its preliminary cumulative risk assessment for the organophosphate pesticides on December 3, 2001. This preliminary assessment is neither a final risk determination nor a risk management decision document for the OPs. It will be revised by the EPA following a 60-day public comment period, and re-released as a revised risk assessment in August 2002.

The PMRA has participated in various projects to develop the cumulative risk assessment methods and has provided input on associated EPA science polices required to implement the new standards mandated by the Food Quality Protection Act. Canadian regulators, building on gains achieved through previous harmonization efforts, continue to review EPA policies and procedures, and are adapting these to the Canadian regulatory framework.

The PMRA has actively monitored the development of the American cumulative OP assessment and will be providing comment to the EPA on their preliminary assessment. Other interested parties are requested to do the same within the 60 day comment period and should provide a copy to PMRA. Given the complexity of the issue, it is also our intention to have consultation within Canada on the cumulative risk assessment methodology. The PMRA will assess the applicability of the U.S. preliminary assessment to the Canadian situation. It is expected that the PMRA will use the revised EPA assessment to the greatest extent possible with consideration, where appropriate, of differences in Canadian use patterns.

Stakeholders are also encouraged to identify any Canadian specific use information and water monitoring, or other data that could be used to refine the Canadian assessment. The PMRA may contact selected stakeholders to obtain further data in these areas. Registrants are also encouraged to advise the PMRA during this comment period if they no longer support any registered uses, in particular, residential uses.

Concurrently, the PMRA will continue individual aggregate assessments for the OPs and will be announcing further decisions and actions during 2002. To date, regulatory actions have been announced for seven OP pesticides. Further updates and details will be provided in the future as the Canadian cumulative risk assessment for the OPs is finalized.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Pest Management Regulatory Agency

Note sur la réévaluation REV2001-05

Le point sur la réévaluation des pesticides organophosphatés

(also available in English)

Le 7 décembre 2001

Ce document est publié par la Division de la documentation et de la coordination des demandes d'homologation, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798

ISBN: 0-662-86557-X
Numéro de catalogue : H113-5/2001-5F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représenté par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

La présente note réglementaire est destinée à informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et le public canadien de l'état de la réévaluation des pesticides organophosphatés (PO) au Canada et aux États-Unis ainsi que des efforts continus mis de l'avant afin d'harmoniser les systèmes de réglementation des pesticides.

Le 3 décembre 2001, l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a rendu publiques ses estimations préliminaires des risques cumulatifs que présentent les pesticides organophosphatés. Cette estimation préliminaire ne constitue ni une détermination définitive des risques ni une décision relative à la gestion des risques associés aux pesticides organophosphatés. Ce document sera révisé par l'EPA au terme d'une période de consultation publique de 60 jours et fera l'objet d'une nouvelle publication sous forme de document révisé en août 2002.

L'ARLA a participé à divers projets d'élaboration des méthodes d'estimation des risques cumulatifs et a contribué aux politiques scientifiques afférentes de l'EPA qui sont exigées pour la mise en oeuvre des nouvelles normes mandatées par la Food Quality Protection Act. Prenant appui sur les gains déjà réalisés grâce aux efforts précédents d'harmonisation, les autorités réglementaires canadiennes continuent d'évaluer les politiques et les procédures de l'EPA afin de les adapter conformément au cadre canadien de réglementation.

L'ARLA a suivi activement la mise au point de l'évaluation américaine des risques cumulatifs des PO. L'ARLA fera part de ses commentaires sur cette évaluation à l'EPA. Les autres groupes d'intérêts sont encouragés à faire de même dans le délai prescrit de 60 jours et devraient acheminer une copie de leurs commentaires à l'ARLA. Compte tenu de la complexité de la question, l'ARLA a aussi l'intention de mener à bien des consultations au Canada sur les méthodes d'évaluation des risques cumulatifs. Elle évaluera l'applicabilité à la situation canadienne des estimations préliminaires de l'EPA. On s'attend à ce que l'ARLA utilise dans la plus grande mesure possible l'estimation révisée des risques cumulatifs rédigée par l'EPA, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des différences attribuables au profil d'utilisation canadien de ces pesticides.

On encourage aussi les intervenants à définir tout usage spécifique au Canada ainsi que les données sur les utilisations et sur la surveillance de l'eau ou encore d'autres données susceptibles de contribuer à raffiner l'estimation canadienne détaillée. L'ARLA pourrait se mettre en rapport avec certains intervenants pour obtenir davantage de données dans ces domaines. On encourage aussi les titulaires d'homologation à en informer l'ARLA, avant la fin de la période de consultation, s'ils abandonnent la commercialisation d'utilisations homologuées, en particulier en milieu résidentiel.

Parallèlement à ces activités, l'ARLA continuera d'effectuer des évaluations individuelles de l'exposition combinée aux pesticides organophosphatés et elle rendra publiques d'autres décisions qu'elle prendra et d'autres mesures qu'elle appliquera au cours de 2002. À ce jour, des mesures réglementaires ont été annoncées dans le cas de sept pesticides organophosphatés. L'ARLA fera d'autres mises au point et fournira d'autres détails à mesure que les étapes de l'estimation des risques cumulatifs présentés par les pesticides organophosphatés seront complétées.